



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Désignation du secrétaire de séance : Sophie Teulade

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA,

Absents excusés : Jean-Paul GUIBAL donne procuration à Sylvette LACOMBE

Absente : Audrey BERNARD, Laurent CHARBONNIER, Jacky Martin, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout, à l'ordre du jour, d'une délibération relative à une la modification de tracés de GR, et une motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2025
- Délibération relative à une proposition d'achat de terrain en cœur de village
- Délibération relative à autorisation de signature de deux baux (hangars photovoltaïques) avec accompagnement d'un notaire
- Délibération relative à l'achat de terrains pour l'implantation de la station d'épuration (hameau Fabre-Graniers)
- Délibération relative à la modification de tracés de GR
- Questions diverses

Délibération 2025. 074 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 décembre 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 2 décembre 2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.075 Proposition d'achat de terrain en cœur de village

Mr le Maire présente au conseil l'opportunité de l'achat d'un terrain cadastré AB 92 appartenant à Mr MONTEILS, et d'une contenance de 900m². Cette parcelle située en cœur de village représente une réelle opportunité pour la commune notamment dans le cadre d'un éventuel aménagement de la place. Cet espace permettrait également un accès direct aux parcelles communales contiguës. La famille propose un prix de 80€ le m². Après débat, le conseil propose une offre à 70€ le m², et mandate le maire pour la transaction.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.076 Autorisation de signature de deux baux (hangars photovoltaïques) avec accompagnement d'un notaire

Mr le Maire rappelle les délibérations n°2024.036 et 2024.037 pour signature du bail emphytéotique ou du bail à construction au profit de la Société SILVERSUN TECHNICS » pour les hangars photovoltaïques de l'atelier municipal et du boulodrome. Devant la complexité de ces dossiers, il demande au conseil d'être accompagné dans ces démarches par Maître MORIN Gautier, notaire à Quissac, avec qui le bail de la boulangerie vient d'être renouvelé.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.077 Achat de terrains pour l'implantation de la station d'épuration (hameau Fabre-Graniers)

Le Maire rappelle le projet d'assainissement des hameaux de Fabre et Graniers, et la délibération 2025.058 actant l'achat de deux parcelles pour l'implantation de la station d'épuration :

- La parcelle n° D 335 d'une contenance de 3268 m²
- La parcelle n° D 410 d'une contenance de 4693 m²

L'évaluation du prix demandée aux services des domaines n'a pas abouti.

Il propose, pour ces terrains en zone N, un prix de 2 € le m², soit 6536€ pour la parcelle D335 et 9386€ pour la parcelle D410.

Vote POUR à l'unanimité (*J. lin ne prend pas part au vote*)

Délibération 2025.078 Modification de tracés de GR

Le Maire rappelle que le territoire communal est traversé par deux GR :

- Le GR 63 est situé au sud de la commune. Il précise qu'un travail de concertation avec la commune de Fressac permet un nouveau tracé plus éloigné des voies goudronnées et passant par des points importants de l'histoire des protestants (Chêne de Malignos, Maison du Synode aux Montèzes, ...)
- Les GR 6 et GR 67, au nord de la commune relient St Félix de Pallières, puis Anduze. Il indique la proposition de la Fédération des GR et du Conseil Départemental du Gard de déclasser le GR6 et GR67 pour l'intégrer au RELSI (Réseau Local d'Espaces Site et Itinéraires) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il propose d'émettre un avis favorable au tracé du projet futur de GR 63 tel que proposé et d'émettre un avis défavorable et de s'opposer au déclassement du GR 6-67.

Vote POUR à l'unanimité

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Proposé par l'AMF, cette motion défend la libre administration des collectivités, l'autonomie financière et fiscale, la subsidiarité des communes, le pouvoir réglementaire local, un moratoire sur toute nouvelle contrainte, une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses.

Vote POUR à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18h30